



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)
Formation restreinte
Lundi 2 juillet 2018 – 14 heures
Direction départementale de protection des populations – Salle du conseil**

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : Approbation du compte-rendu de la CDCI du 1^{er} décembre 2017 et avis sur la demande de retrait d'une commune membre d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre au titre de l'article L. 5214-26 du code général des collectivités territoriales (procédure de retrait dérogatoire).

Annexe : Liste d'émargement de la CDCI restreinte.

Le préfet ouvre la séance. Avec 11 membres présents sur 16, la condition de quorum est atteinte. La commission peut donc délibérer.

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2017. Le préfet demande s'il y a des interventions ou des demandes de rectification. En l'absence d'intervention, le compte-rendu compte est mis au vote des membres de la CDCI restreinte et est adopté à l'unanimité.

Thierry Plouvier, maire de Lyons-la-Forêt, est désigné scrutateur en cas de vote à bulletin secret.

Le préfet présente le point suivant de l'ordre du jour, soit l'avis sur la demande d'une commune qui souhaite changer d'EPCI à fiscalité propre. Il laisse ensuite la parole au rapporteur.

Le rapporteur présente la nouvelle demande de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de se retirer de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine et rappelle la procédure de retrait dérogatoire qui ne nécessite pas l'accord de l'EPCI d'origine.

Le rapporteur rappelle que la CDCI restreinte s'était déjà exprimée sur cette demande en septembre 2017. A l'issue de la procédure, le préfet avait acté le rattachement de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération. Suite à un recours en référé, les arrêtés du préfet ont été suspendus par le Conseil d'État pour vice de forme. Le délai de trois mois pour la consultation des communes membres de Seine Normandie Agglomération n'avait pas été respecté et la note explicative de synthèse, permettant aux conseillers communautaires de l'EPCI d'accueil de disposer d'une information adéquate avant de délibérer, ne semble pas avoir été produite. La commune a donc été réintégrée au sein de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine à titre conservatoire.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon a décidé d'enclencher une nouvelle procédure pour demander son départ de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine et son rattachement à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération. Parallèlement, un recours sur le fond des arrêtés du préfet est pendant au Tribunal administratif de Rouen.

La CDCI dans sa formation restreinte est amenée à donner un avis simple sur la question de ce retrait, identique à celle qui lui avait été soumise en septembre 2017. La CDCI plénière est ensuite appelée à

se prononcer pour donner un avis sur l'adhésion de la commune à un nouvel EPCI, en l'espèce Seine Normandie Agglomération.

Le préfet remercie le rapporteur pour cette présentation et demande si des membres de la CDCI souhaitent intervenir à ce stade.

Sébastien Lecornu, conseiller départemental, souhaite renouveler dans un cadre plus formel les propos qu'il a tenus lors du forum des élus de l'Eure organisé par le sénateur Hervé Maurey le 22 juin 2018. M. Lecornu souhaite faire part de son inquiétude globale en tant qu'ancien PCD sur l'intercommunalité dans le département de l'Eure. Au moment de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal, il avait été fait le choix collectif en CDCI de chercher le consensus. Certaines décisions étaient renvoyées à plus tard. Dans le cadre de ses déplacements ministériels, il constate que le département de l'Eure est le seul où l'intercommunalité occupe encore une large part des ordres du jour politiques et des conseils municipaux. On se retrouve dans une situation où plutôt que de se retrouver en mode projets, la plupart des territoires sont en panne. Il pense, notamment, à la partie nord-ouest du département dans laquelle les projets n'avancent que très difficilement et sur laquelle beaucoup de questions de gouvernance se posent. Aujourd'hui, certaines intercommunalités sont dans l'incapacité de payer leur quote-part au syndicat Eure Normandie Numérique pour déployer le très-haut débit dans les territoires concernés. M. Lecornu affirme qu'il est présent pour trouver des solutions et aider plutôt que de montrer du doigt qui que ce soit, mais il ne faudra pas dire que c'est de la faute du Conseil départemental si certains territoires prennent du retard en matière de déploiement du très-haut débit pour des problèmes de gouvernance d'EPCI.

Au regard de ces difficultés, M. Lecornu propose la mise en place d'un groupe de travail à la fin du mois d'août 2018 avec l'union des maires et des élus de l'Eure, avec la préfecture si le préfet en est d'accord, avec les élus qui en sont d'accord, avec le Conseil départemental et le Conseil régional, s'il est intéressé, pour se poser les bonnes questions sur l'intercommunalité dans le département de l'Eure et examiner toutes les délibérations qui ont été prises récemment à ce sujet sous le prisme de trois critères cumulatifs qui n'ont pas été suffisamment pris en compte au moment de l'élaboration du schéma. Ces trois critères sont la géographie et les bassins de vie, le potentiel budgétaire et fiscal, ainsi que le choix des conseils municipaux. Il note que le deuxième critère avait été mis un peu de côté sur certains territoires. Cela amène aujourd'hui à certaines déconvenues sur les dotations de l'État, sur le potentiel fiscal, sur la question des moyens globaux ou sur la découverte de passifs de certains EPCI. Aujourd'hui, un certain nombre d'élus veut échapper à tel ou tel type de gouvernance et est prêt à quitter un territoire pour ne plus être avec untel ou untel et non pour des questions de projets. Il rappelle que sur certaines parties du territoire du département des villes avaient refusé d'assumer leur rôle de centralité, notamment la ville de Pont-Audemer. À ce titre, M. Lecornu avait soutenu le projet de transformation du Grand Évreux Agglomération, devenu Évreux Portes de Normandie, parce que celui-ci cumulait les trois critères précités.

M. Lecornu estime qu'il existe une situation de crise dans plusieurs parties du département. Il forme le vœu que celle-ci trouve une solution le plus rapidement possible. Pour ce faire, il faut de la transparence. Il se réjouit de la présence d'un public nombreux à cette séance de la CDCI, ainsi que de la présence de la presse qui montre son intérêt pour la question de l'intercommunalité. Aussi, afin de pouvoir rendre des comptes aux 600 000 euroises et eurois, il propose que les délibérations et les votes exprimés par la CDCI ne se fassent pas à bulletin secret et se fassent en scrutin public. Il convient que ces questions ne se traitent pas en secret. Il veut que chacun puisse assumer les choix faits et explique aux habitants du département que l'évolution de l'intercommunalité dans le département ne s'est pas faite à visage caché. Lorsque l'on tient une position, on l'assume, on la défend avec honnêteté et courage et par définition, il n'est nul besoin de se cacher.

Alfred Recours, vice-président du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique, rappelle qu'il n'était pas favorable à la loi NOTRe. Il y avait en germe dans ses dispositions des éléments qu'il est possible de constater aujourd'hui, notamment liés à la rapidité du travail sur l'intercommunalité prévue dans cette loi. Il déclare être en accord avec la quasi-totalité des points développés par Sébastien Lecornu sur l'intercommunalité dans l'Eure. Il pose la question de l'intérêt véritable du débat entre scrutin secret ou public, puisque le préfet sera toujours en situation de passer outre l'avis de la CDCI. Il estime par ailleurs ne pas disposer d'autres éléments lui permettant de revoir la position qu'il avait adoptée lorsque cette question

avait été soumise à la CDCI en septembre 2017. Sans vouloir monter au créneau particulièrement, après avoir discuté de cette question à plusieurs reprises et au regard de la documentation très importante qui a été communiquée, il juge qu'il n'est peut-être pas nécessaire de recommencer la discussion avec les mêmes arguments et contre-arguments. Cela ne fera pas avancer la discussion. Il souhaite que soit privilégié l'intérêt général dans un esprit de consensus.

Le préfet répond qu'il s'en tiendra à ce qu'il a toujours fait, c'est-à-dire faire selon l'intérêt général.

En l'absence d'autre intervention, le préfet invite au vote sur la nouvelle demande de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de se retirer de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine. Il précise à cet égard que seuls les membres de la CDCI restreinte peuvent voter.

Le rapporteur interroge les membres de la CDCI restreinte pour savoir s'il y a une demande de vote à bulletin secret. Il précise que le vote « favorable » autorise le départ de la commune de son EPCI d'origine.

En l'absence de demande de vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée.

Le nombre d'électeurs est de 16. Il y a 11 membres présents et 5 pouvoirs, soit 16 votants.

Le préfet met aux voix l'avis sur la nouvelle demande de retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine.

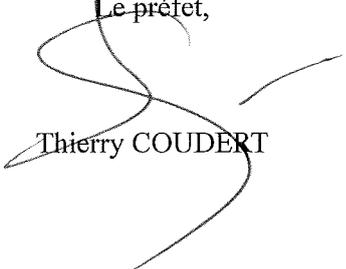
Les résultats obtenus sont :

- Abstention : 1 ;
- Défavorable : 2 ;
- Favorable : 13.

La CDCI de l'Eure en formation restreinte émet un *avis favorable* au retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine.

L'ordre du jour étant épuisé, **le préfet** lève la séance de la commission départementale de coopération intercommunale en formation restreinte.

Le préfet,



Thierry COUDERT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

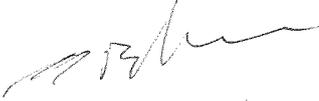
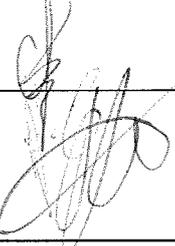
Direction des élections, de la légalité
et de l'environnement

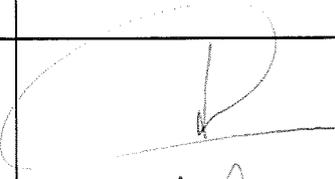
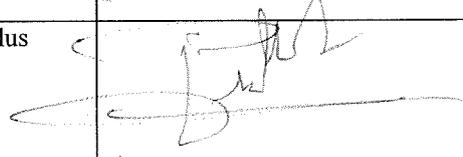
Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

REUNION DE LA CDCI RESTREINTE

Lundi 2 juillet 2018

FEUILLE DE PRESENCE

		SIGNATURE
BLOUIN James Vice-président de la communauté de communes du Vexin normand	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
CHEVALIER Marie-Noëlle Maire du Neubourg	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absente excusée Pouvoir à M. Leportier
DUVALLET Catherine Maire-adjointe de Val de Reuil	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
ESPALET Pierre Vice-président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
JACQUET Richard Vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Rousselin
LEFRAND Guy Maire d'Evreux	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
LEPORTIER Pierre Maire d'Ezy-sur-Eure	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
MAUREILLE Jean-Michel Maire de la Chapelle-Longueville	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Ouzilleau
MONTIER Jean-Noël Maire de Mesnil-en-Ouche	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Plouvier
OUZILLEAU François Maire de Vernon	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	

PERRAUDIN Pascale Conseillère municipale de Grosley-sur-Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absente excusée
PLOUVIER Thierry Maire de Lyons-la-Forêt	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
PRIOLLAUD François-Xavier Maire de Louviers	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
RECOURS Alfred Vice-président du syndicat mixte ouvert Eure Numérique	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
ROUAS Mary-Dominique Vice-président de la communauté de communes Roumois Seine	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
ROUSSELIN Jean-Claude Président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	